



Un partenariat public-privé entre
Le République Togolaise et ARISE BP



UN ÉCOSYSTÈME INDUSTRIEL INTÉGRÉ
DE 400 HECTARES, AVEC UN GUICHET UNIQUE



+228 22 53 01 70 | pia@ariseret.com | www.pia-togo.com

LA NOUVELLE TRIBUNE

Hebdomadaire togolais d'investigation, d'analyses, et de publicité

N° 456 du jeudi 29 octobre 2026 / Prix : 250 F CFA

3ÈME ÉDITION DES UNIVERSITÉS DE L'AGET

P. 3

Bâtir des champions nationaux avec audace



AVIS DE VENTE

VENTE D'UN DEMI-LOT DE
TERRAIN À GBODJOMÉ,
À 20 KM DE LOMÉ.
LE TERRAIN EST SITUÉ À
150 METRES DE LA ROUTE
INTERNATIONALE LOMÉ-ANÉHO.
ZONE ELECTRIFIÉE ET COUVERTE
PAR LE RESEAU WIFI.
CONTACT: 90 30 43 25

SPORT

P. 4

La session de haut rang de Deladem Akpaki sur le nouveau rôle des CNO



FORUM «ZERO DECHET»

P. 6

Le ministre Kokoroko ouvre les travaux à Kpalimé



CANALBOX

88 66
C'est de l'argent ! 2017 CFA

INTERNET ILLIMITÉ + TV
TOUT EST LÀ
LA VIE CANALBOX | TOUT CANAL+ | NETFLIX

UN SEUL ABONNEMENT !
30 000 CFA

L'Information !!!

GTA
ASSURANCES
EN TOUTE CONFIANCE



وفا إيماء للنجاة
Wafa IMA Assistance

VOTRE CARTE DEVIENT VOTRE COUVERTURE

HORS DU TOGO



INFO : 8283



Assistance
médicale



Rapatriement



Avance
de fonds



Perte & vol
de bagages



Couverture
monde entier



Assistance
24h/7

La Banque Autrement

<https://coris.bank>



3ÈME ÉDITION DES UNIVERSITÉS DE L'AGET

Bâtir des champions nationaux avec audace

La 3^e édition des Universités de l'Association des Grandes Entreprises du Togo (AGET), tenue le 22 octobre 2026 à Lomé, a porté sur le thème : « Le temps de l'audace : bâtir des champions nationaux, un choix stratégique pour le Togo ». Les échanges ont mis l'accent sur quatre leviers : la fiscalité, l'énergie, le financement et la décentralisation. La rencontre s'est achevée sur l'engagement de l'AGET à élaborer une feuille de route à transmettre au gouvernement pour concrétiser les recommandations.

Nicolas EDORH



la paperasse sans « automatiser l'injustice », l'équité (pénalités réduites de moitié, droit à la correction, plafonnement, consignation des sommes contestées à la Caisse de dépôts et consignations, fonctionnement effectif des deux organes de recours fiscal et douanier) ; la lutte contre la

tarifs préférentiels pour les entreprises à fort potentiel et un mix énergétique diversifié par l'investissement dans le Partenariat Public-Privé. La sécurisation de l'approvisionnement a été présentée comme une condition de l'investissement productif.



corruption.

Il a également parlé de transformer en adaptant la fiscalité aux ambitions économiques : incitations ciblées pour l'industrie, l'agriculture et les secteurs d'avenir, à l'image du crédit d'impôt à l'investissement manufacturier de l'Île Maurice (jusqu'à 45% sur trois ans), et traitement adapté des start-up et fintechs. Il s'agit de lier avantages et investissements, soutien à la transformation locale et performance mesurable. Pour conclure, l'ancien président de l'AGET a fait huit propositions, reprises dans le pacte fiscal exposé en clôture.

Trois panels riches en échanges

Trois panels ont meublé les travaux. Le premier consacré à la souveraineté énergétique, a aussi marqué le public, en raison du contexte actuel. En effet, l'énergie est le premier poste de coût de l'industrie : le prix du KWh conditionne la compétitivité des usines face à leurs concurrentes de la région. Les échanges ont porté sur le passage d'une consommation subie à une stratégie d'achat et d'autonomie. Les industriels ont plaidé pour l'autoconsommation, des

les collectivités constituant un passage obligé pour toute industrialisation. Les représentants du gouvernement ont exposé les orientations nationales en matière d'investissement et de développement local, les maires, les atouts et attentes de leurs communes. Des zones industrielles aménagées en PPP, des pôles de compétences locaux et une meilleure articulation entre politiques nationales et stratégies locales ont été mis en avant une fiscalité locale incitative.

A la fin des travaux, des recommandations ont été formulées par l'AGET. « **Fiscalité** : un pacte fiscal en huit décisions clés (simplification du corpus, moratoires, réduction des pénalités, recours à l'IA, fiscalité sectorielle) pour protéger, rassembler et transformer ; **Énergie** : incitation à l'autoconsommation industrielle, tarifs préférentiels pour les champions nationaux, diversification du mix énergétique en PPP ; **Financement** : vulgarisation de l'accès aux marchés financiers régionaux, structuration du capital-risque local, développement d'instruments alternatifs (crowdfunding, leasing, factoring, titrisation). **Décentralisation** : communes comme moteur d'industrialisation, par une fiscalité incitative, des zones industrielles en PPP et des pôles de compétences locaux », a affirmé Moussa Adoum, Directeur Général de BIA Togo et 2^e vice-président de l'AGET.

Dans son discours de clôture, le président d'honneur de l'AGET, José Symenouh, par ailleurs président de la Chambre de commerce et d'industrie du Togo (CCI-Togo), a appelé à faire du Togo, un berceau de champions nationaux compétitifs à l'échelle continentale. Il a insisté sur la diversification des financements au-delà du crédit bancaire, la maîtrise des coûts énergétiques, l'implication des territoires, ainsi que sur la transparence et la gouvernance des entreprises, la politique fiscale devant encourager l'investissement productif. Il a exhorté le secteur privé à l'audace, au professionnalisme et à une vision au-delà des frontières.



Pour sa grande première depuis son élection au poste de président de l'AGET en juin 2026, Charles Kokouvi Gafan, a planté le décor de cette 3^e édition des Universités, en déclarant que le Togo doit franchir un nouveau palier. « Notre environnement économique évolue rapidement. Les marchés s'ouvrent, la concurrence s'intensifie et l'intégration africaine avec la ZLECAf s'accélère », a-t-il martelé. Pour l'Association des Grandes Entreprises du Togo, l'ambition est claire : faire émerger des entreprises togolaises capables de grandir, d'innover, d'investir et de conquérir les marchés africains. « Nous ne demandons pas de privilèges », a indiqué Charles Kokouvi Gafan. « Nous voulons créer les conditions permettant aux entreprises qui ont l'ambition et le potentiel de grandir et de rayonner au-delà de nos frontières », a-t-il laissé entendre.

La directrice de cabinet du ministère des Finances et du Budget, représentante du ministre Barcola à cette cérémonie, en ouvrant officiellement les travaux, a déclaré : « Doubler le niveau de vie des Togolais à l'horizon 2040, objectif cardinal de la Feuille de route 2026-2031, ne se décrètera pas. Il se construira. Notre stratégie à l'horizon 2031 ne vise pas à étouffer l'activité, mais à la formaliser. Il ne s'agit pas de prélever plus sur les mêmes, mais de prélever mieux et plus juste sur tous. Une fiscalité incitative, numérique, qui récompense le risque

entrepreneurial ».

« Protéger, Rassembler, Transformer »

Après la présentation de l'analyse macroéconomique et sectorielle du pays par Tchamdja Ahodo, Directeur Général des Etudes et Analyses Économiques, un keynote speech sur la fiscalité a été assuré par Jonas Daou. Le PDG du Groupe ZENER a plaidé pour une innovation fiscale fondée sur la simplification, la confiance, la digitalisation et des incitations adaptées aux secteurs productifs. Selon lui, la croissance des recettes n'a pas suffi à créer assez d'emplois (taux d'emploi stable autour de 57%), et la meilleure réponse fiscale consiste à multiplier les entreprises solides plutôt qu'à prélever davantage sur celles déjà imposées.

Il a fondé son argumentaire sur trois mots clés : protéger, rassembler, transformer. Il a insisté sur l'action de protéger les recettes publiques qui financent les fonctions essentielles de l'État, sans fragiliser la trésorerie ni la pérennité des entreprises.

Il a relevé l'importance de rassembler autour de quatre piliers : la simplification d'un corpus alourdi par des notes et procédures additionnelles qui pénalisent les PME, la réduction des interactions inutiles par la numérisation (exemple de l'Estonie où les déclarations sont largement préremplies, avec 99% des entreprises qui utilisent les services fiscaux numériques), la technologie devant supprimer la manipulation de

XIVÈME FORUM INTERNATIONAL DES SPORTS

La session de haut rang de Deladem Akpaki sur le nouveau rôle des CNO

Le XIVème Forum International des Sports baptisé « Russie : Terre de Sport », s'est déroulé du 21 au 23 octobre 2026 à Krasnoyarsk (Fédération de Russie). L'évènement a réuni des champions olympiques, des experts de l'industrie sportive, des présidents de Comités nationaux olympiques et des journalistes. Le président du Comité national olympique du Togo, Deladem Akpaki, a pris activement part aux travaux, dans le cadre d'une session consacrée au thème : « Plus que du sport : le nouveau rôle des comités nationaux olympiques ».

Nicolas EDORH



équipement éducatif. A titre d'exemple, il cite le centre OlympAfrica de Lomé, puis le second, en cours de finition à Asrama, à 100 kilomètres au nord de la capitale, qui comprennent un terrain de football, une piste d'athlétisme, des espaces multisports et une aire de jeux pour les enfants. « Nous ne construisons pas des stades : nous construisons des

qui ne laisse derrière lui ni un jeune sans projet, ni un territoire sans arbres, n'a pas seulement gagné des médailles ; il a gagné une génération », a-t-il fait savoir.

Un format de coopération efficace

Dans sa contribution à la session lors de ce Forum, Deladem Akpaki a laissé entendre que ce qui facilite le

formation des entraîneurs et des dirigeants, éthique et intégrité : c'est le langage commun du Mouvement, celui qui donne à tous les mêmes règles du jeu. Un accord ne tient pas parce qu'il est signé, mais parce qu'il est utile aux deux parties — et vérifiable par les deux », a-t-il fait remarquer.

Pour conclure, le président de la Fédération Togolaise de Judo a parlé de l'immutabilité de la Charte olympique. « Le sport comme droit de l'homme, l'universalité, le refus de toute discrimination, l'autonomie du sport, la loyauté. Cela, aucun congrès, aucune réforme, aucune technologie ne le modifie. L'adaptable, c'est tout le reste : règles de compétition, calendriers, formats, outils numériques. Nous changeons tout ce qui empêche le sport d'atteindre le plus grand nombre ; nous ne changeons rien de ce qui le rend digne. », a-t-il insisté.

Comment les CNO peuvent-ils rester fidèles aux principes olympiques sans être marginalisés par les réformes en cours ?

« La bonne frontière n'est pas entre la tradition et le changement, mais entre ce qui est immuable et ce qui est adaptable. Confondre les deux, c'est soit figer le Mouvement, soit le dissoudre », a-t-il ajouté, en prenant l'exemple de Dakar 2026 qui, à son sens, est décisif : nouveaux formats, nouvelles disciplines, épreuves mixtes, jeunesse africaine au centre — la preuve que l'adaptation sert les valeurs au lieu de les diluer. « Sur la technologie, une règle de conduite : elle doit servir l'athlète — services, données, protection, éducation antidopage — jamais le remplacer. L'humain reste la mesure de tout progrès. La tradition n'est pas ce qui reste immobile : c'est ce qui reste vrai. C'est à cette seule condition que le sport restera plus grand que le sport », a-t-il conclu.



écoles de vie », a-t-il déclaré. « L'éducation par les valeurs, concrètement, c'est aussi ouvrir à nos athlètes des parcours de transition de carrière en éthique et intégrité sportives : préparer l'après-compétition, c'est déjà de l'éducation », a poursuivi Deladem Akpaki.

L'engagement des jeunes, pour lui, passe par des formats qui leur parlent. Au cours de l'année écoulée, le Togo a participé aux Jeux scolaires d'Alger et aux Jeux de la jeunesse de Luanda, et le pays a porté les Jeux de Zone 3 de l'ACNOA à Ouagadougou, où il a remporté 23 médailles. « Nous nous préparons désormais à Dakar 2026 — les premiers Jeux Olympiques de la Jeunesse organisés sur le sol africain, dans quelques jours », a-t-il informé.

« Quant au développement durable, il n'est pas un supplément d'âme. Le sport togolais a porté, à Paris 2024, un projet de reboisement, aujourd'hui prolongé par l'athlète Naomi Akakpo et sa Forêt Naomi Akakpo, qui se développe bien. Un sport

plus les accords entre comités nationaux, ce n'est ni la taille ni la puissance, mais plutôt la clarté d'un projet commun et un cadre qui sécurise durablement la confiance. Sur ce point, trois formats fonctionnent, selon ses dires.

Il s'agit du dialogue direct entre dirigeants. Il a souligné que ses échanges avec le Comité national olympique d'un pays ami le montrent : un dossier avance dix fois plus vite quand deux présidents et deux secrétaires généraux se parlent directement, sans intermédiaire.

Il a également évoqué le protocole d'accord régional, en citant la première édition des Jeux de Zone 3 de l'ACNOA qui s'est appuyée sur un protocole d'accord signé entre le CNO du Togo et ses partenaires : la contractualisation écrite transforme une bonne intention en engagement reproductible.

Enfin, les programmes de la Solidarité Olympique. « Bourses pour les athlètes,

auxquelles Deladem Akpaki a apporté des éléments de réponse dans un panel composé de Michael Degtyarev, ministre des Sports de la Fédération de Russie, président du Comité olympique russe, Vladimir Kuvalja, Directeur de la Fédération cycliste de la Republika Srpska, Ambassadeur sportif des BRICS pour le développement du cyclisme et du sport chez les jeunes dans les pays BRICS, Shadrack Maluki Kitili, président du Comité national olympique du Kenya, Adam Mthethwa, président de l'Association des Jeux Olympiques et du Commonwealth d'Eswatini et Siteny Thierry Randrianasoloniaiko, président du Comité national olympique de Madagascar, vice-président de la Fédération internationale de judo.

Selon le président du CNO-CGA-Togo, l'éducation, l'engagement des jeunes et le développement durable sont des domaines qui ne sont pas en concurrence en milieu sportif. Ils forment une seule chaîne, a-t-il indiqué. « Mais si l'on me demande où se trouve le véritable levier, je réponds sans hésiter : l'éducation. C'est elle qui rend l'engagement des jeunes et le développement durables possibles — et surtout durables », a-t-il précisé.

Il affirme qu'un centre olympique est d'abord un

Le programme « Fit for the Future » du Comité International Olympique (CIO) invite le mouvement olympique à s'adapter à un monde en constante évolution et aux nouvelles exigences : attirer les jeunes générations, rivaliser avec les réseaux sociaux, l'industrie du jeu vidéo et les écosystèmes numériques, prendre en compte les enjeux environnementaux et infrastructurels, et surtout, optimiser la gestion et le personnel. Les Comités Nationaux Olympiques (CNO) pourraient jouer un rôle moteur dans la réussite de ce programme, leur mandat dépassant largement le cadre traditionnel de la préparation des athlètes et de leur inscription aux compétitions olympiques. Les CNO deviennent des centres de développement du capital humain, de diplomatie sportive, d'innovation numérique et d'initiatives sociales, ainsi que des points de ralliement pour les mouvements de jeunesse. A quoi devrait ressembler le CNO de demain ? Quelles nouvelles compétences seront nécessaires ? Comment le mouvement olympique peut-il conserver toute sa pertinence face à la transformation mondiale du sport, des technologies et de la société ? Comment rendre le sport attractif pour les jeunes ?

C'est à ces interrogations

TOGO

Un budget de 2684 milliards FCFA pour 2027

Le projet de budget togolais pour 2027 prévoit 490 milliards FCFA d'investissements, axés sur la sécurité, les services sociaux de base et la transformation économique, dans un contexte international incertain.

Le gouvernement togolais a adopté jeudi 22 octobre, en Conseil des ministres, un projet de Loi de finances pour 2027 équilibré en ressources et en charges à 2684,1 milliards FCFA (4,6 milliards de dollars), contre 2751,5 milliards FCFA dans le budget initial de 2026.

Cette baisse de 2,5 % intervient après une hausse de 14,8 % du budget initial pour 2026 par rapport à l'année précédente. Le gouvernement l'explique principalement par les incertitudes économiques

internationales, les tensions géopolitiques et commerciales ainsi que le durcissement des conditions de financement.

Le projet de budget prévoit 490 milliards FCFA d'investissements destinés à la mise en œuvre de la Feuille de route gouvernementale 2026-2031, soit environ 18 % de l'enveloppe globale.

Sur ce montant, 227,2 milliards FCFA sont consacrés à l'axe « Protéger », 143,5 milliards FCFA à l'axe « Transformer » et 97 milliards



FCFA à l'axe « Rassembler ». Les programmes transversaux bénéficient de 22,4 milliards FCFA.

Selon le gouvernement, ces ressources doivent notamment permettre de renforcer la sécurité, d'améliorer l'accès aux services sociaux de base et de soutenir la transformation économique

à travers l'agriculture, l'industrialisation et les infrastructures. La création d'emplois et l'aide aux populations vulnérables figurent également parmi les priorités.

Lors de la même réunion, le gouvernement a adopté un projet de Loi de finances rectificative pour 2026,

ramenant le budget de l'année en cours à 2744,2 milliards FCFA, soit une réduction de 0,3 % par rapport aux prévisions initiales. Le déficit budgétaire prévisionnel pour 2026 est estimé à 247,6 milliards FCFA, soit 3,4 % du produit intérieur brut (PIB).

Les autorités expliquent cette révision par la nécessité d'atténuer les effets de la hausse des prix des hydrocarbures, de renforcer les moyens de lutte contre le terrorisme et de mobiliser davantage de financements extérieurs pour les projets de développement. Le projet de budget pour 2027 doit encore être examiné et adopté par le Parlement avant son entrée en vigueur.

FAVORISER L'INDUSTRIALISATION DES RÉGIONS

Le Togo veut réformer le régime des zones franches

Le Togo veut encourager l'implantation d'industries en dehors du Grand Lomé, qui capte aujourd'hui une bonne partie des investissements. Le gouvernement a adopté un projet de loi réformant le régime des zones franches, avec des avantages fiscaux modulés selon la localisation des projets.

Le gouvernement togolais a adopté cette semaine un projet de loi portant régime des zones économiques spéciales (ZES), destiné à mieux répartir les investissements industriels sur le territoire et à accroître leurs retombées sur l'économie nationale.

Le texte, approuvé en Conseil des ministres, prévoit notamment de diversifier les types de zones économiques et de moduler les avantages accordés aux entreprises selon leur localisation, afin de

favoriser les implantations en dehors du Grand Lomé.

Cette réforme entend remédier aux limites du régime de zone franche industrielle instauré en 1989 et révisé en 2011. Si ce dispositif a contribué au développement des industries exportatrices, il a également favorisé une concentration des investissements dans la capitale et ses environs.

Selon les données présentées par le gouvernement en mars

2026, le régime comptait 141 entreprises agréées depuis sa création, dont 91 encore en activité, générant près de 19 000 emplois directs au profit des Togolais. Les autorités reconnaissent toutefois que les liens entre ces entreprises et le tissu économique national restent limités, réduisant les retombées des investissements sur les fournisseurs locaux et les autres secteurs d'activité.

Le nouveau cadre met ainsi l'accent sur le contenu local, la formation professionnelle et la création d'emplois qualifiés, tout en encourageant la transformation sur place des matières premières nationales. Sur le plan fiscal, les avantages accordés aux investisseurs seront limités

dans le temps et soumis à des conditions, selon le compte rendu du Conseil des ministres. L'objectif est de maintenir l'attractivité du pays tout en préservant les recettes publiques et les conditions de concurrence sur le marché national.

La réforme se dessine alors que le Togo poursuit ses efforts pour développer son industrie manufacturière, notamment dans l'agroalimentaire et le textile. Lancée en 2021 à Adétikopé, dans la périphérie nord de Lomé, la principale plateforme industrielle du pays revendiquait, en juin 2026, plus de 350 milliards FCFA (environ 598,3 millions USD) d'investissements cumulés et 6 580 emplois directs. Elle comptait alors

25 entreprises partenaires, dont 12 opérationnelles, principalement dans la transformation du soja, du karité, de la noix de cajou, et dans le textile.

Pour les autorités, l'enjeu sera désormais d'étendre cette dynamique aux autres régions du pays, où la disponibilité des infrastructures, de l'énergie et des services logistiques demeure essentielle pour attirer les industriels. Le projet de loi doit encore être examiné par le Parlement. Les modalités d'application du nouveau régime, notamment les critères géographiques donnant accès aux incitations fiscales, restent à préciser.

UEMOA

La masse monétaire bondit de plus de 10 300 milliards FCFA en un an

La monnaie circule à un rythme soutenu dans l'UEMOA. A fin juillet 2026, la masse monétaire a augmenté de 19% à 64 907,2 milliards FCFA sur un an, après 20,9% à fin juin, selon les données monétaires de l'Union. Cette évolution traduit notamment la hausse de 25,4% à 16 136,7 milliards FCFA de la circulation fiduciaire, qui regroupe les billets et pièces en circulation, tandis que les dépôts bancaires ont progressé de 17% à 48 770,5 milliards FCFA, contre 19,6% un mois auparavant.

Le principal moteur de cette expansion reste le renforcement des avoirs extérieurs nets des institutions de dépôt, qui ont bondi de 9 338,6 milliards FCFA pour atteindre 17 105,8 milliards FCFA, soit 120,2% sur un an. Selon Sika Finance,

cette performance s'explique par l'amélioration des comptes extérieurs, marquée notamment par la réduction du déficit courant et la mobilisation de ressources extérieures par les Etats.

Parallèlement, les créances



intérieures ont accéléré, avec une hausse annuelle de 6,7% pour ressortir à 65 739,3 milliards FCFA à fin juillet, contre 4,8% en juin. Cette progression repose sur deux leviers : les créances nettes sur les administrations centrales, en augmentation de 2 325,7

milliards FCFA, et les crédits à l'économie, qui se sont accrus de 1 777,9 milliards FCFA.

Le financement du secteur privé demeure toutefois contrasté. Les créances sur l'économie ont crû de 5% sur un an, atteignant 37 545,8 milliards FCFA, après +5,4% en juin. Cette décélération tient notamment au ralentissement des crédits bancaires au secteur privé, dont la croissance est passée de 6,6% à 5,7%.

Les entreprises non financières privées conservent néanmoins une dynamique favorable, avec des crédits

en hausse de 9% à fin juillet, contre 7,2% un mois plus tôt. A l'inverse, les prêts aux ménages et aux institutions sans but lucratif au service des ménages ont reculé de 0,4%, après une progression de 5,5% en juin. Derrière l'expansion monétaire de l'Union, les chiffres révèlent ainsi une double dynamique, à savoir des ressources extérieures en forte hausse et un financement bancaire dont les retombées restent inégales entre les entreprises et les ménages.

ENVIRONNEMENT / KPALIMÉ

Forum Territoires d'Afrique « Zéro Déchet » : Le ministre Kokoroko ouvre les travaux

La ville de Kpalimé accueille, depuis le lundi 26 octobre 2026, le Forum Territoires d'Afrique « Zéro Déchet ». Cette rencontre réunit plus de 300 participants autour de la gestion durable des déchets et de la promotion de l'économie circulaire, avec l'ambition de porter une vision africaine commune à l'approche de la COP31.



Le Togo renforce son engagement dans la lutte contre la pollution et pour une meilleure gestion des déchets. Le lancement du Forum Territoires d'Afrique « Zéro Déchet », à Kpalimé, marque une nouvelle étape dans la mobilisation des acteurs africains en faveur de solutions environnementales durables.

La rencontre rassemble des élus locaux, des parlementaires, des autorités traditionnelles, des universitaires, des partenaires techniques et financiers, des opérateurs économiques, des organisations de la société civile ainsi que des jeunes. Ces différents acteurs sont appelés à partager leurs expériences et à proposer des stratégies



adaptées aux réalités des territoires africains.

Vers une vision africaine commune « Zéro Déchet »

Présidée par le professeur Dodzi Komla Kokoroko, ministre chargé de l'Environnement, la cérémonie de lancement officiel a donné le ton aux travaux consacrés aux défis liés à la gestion des déchets.

Au cœur des échanges figure l'économie circulaire, qui privilégie la réduction des déchets, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières. Cette approche

visée à limiter la pression sur les ressources naturelles tout en ouvrant des perspectives économiques, notamment en matière d'innovation et de création d'emplois.

Le forum entend également contribuer à l'élaboration d'une position africaine commune sur la problématique des déchets, en prélude à la COP31, prévue à Antalya, en Türkiye. L'objectif est de renforcer la prise en compte des préoccupations du continent dans les discussions internationales sur l'environnement et le développement durable.

Kpalimé, cadre de mobilisation des territoires

En accueillant cette rencontre, Kpalimé se positionne comme un espace de dialogue entre les collectivités territoriales, les institutions publiques, les entreprises et les organisations citoyennes.

Au-delà des discussions, l'enjeu est de favoriser une action concertée pour améliorer la propreté des villes, encourager des pratiques responsables et développer des mécanismes efficaces de traitement et de valorisation des déchets.

Face à l'ampleur de ce défi, la coordination des initiatives et l'implication de toutes les composantes de la société apparaissent essentielles. Le Forum Territoires d'Afrique « Zéro Déchet » ambitionne ainsi de faire émerger des pistes d'action susceptibles d'accompagner la transition vers des territoires plus propres et des économies plus durables.

TRANSACTIONS FINANCIÈRES

Mobile Money au Togo : 5,7 millions de comptes actifs

Le mobile money continue de prendre une place importante dans les échanges financiers au Togo. Si la valeur des transactions progresse moins vite que dans l'UEMOA, le pays se distingue par la proportion élevée de comptes effectivement utilisés.

Le mobile money poursuit sa progression au Togo. La valeur des transactions a atteint 4435,3 milliards FCFA en 2025, selon le Tableau de bord de l'inclusion financière dans l'UEMOA publié par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Ce montant représente une hausse d'environ 7,9% par rapport à 2024.

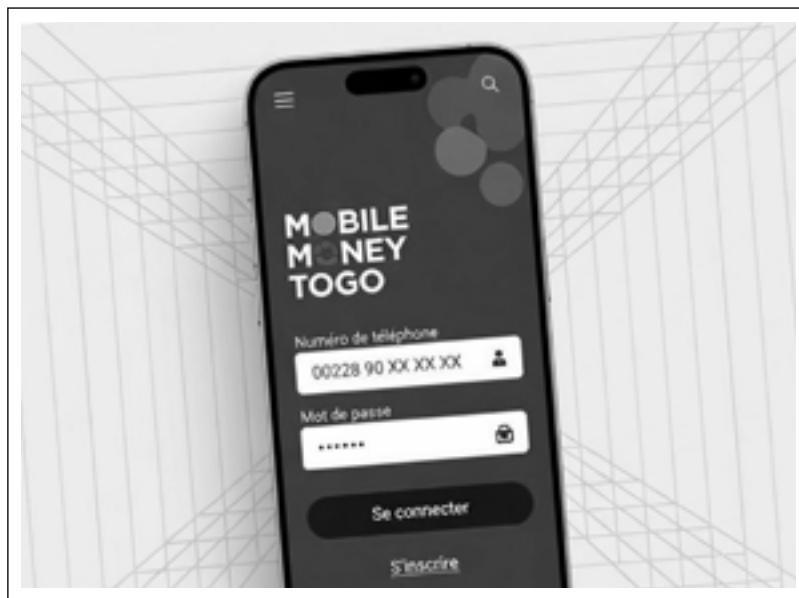
Sur l'ensemble de l'année, indique l'agence Ecofin, les services de monnaie électronique ont enregistré 409,7 millions d'opérations dans le pays. Le Togo représente ainsi 2,5 % du nombre de transactions réalisées au sein de l'Union et 2,02 % de leur valeur. Ces montants correspondent à des flux cumulés : une même somme peut être successivement déposée,

transférée puis retirée, chaque opération étant comptabilisée.

La croissance togolaise reste inférieure à celle observée à l'échelle régionale. Dans l'UEMOA, la valeur des transactions a augmenté de 39,7 %, à 219 151 milliards FCFA, tandis que leur nombre a atteint 16,37 milliards. La Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Burkina Faso concentrent ensemble près de 80% de la valeur échangée dans l'Union.

Plus de la moitié des comptes sont actifs

Le Togo se distingue davantage par l'utilisation de ses portefeuilles électroniques. Sur 10,45 millions de comptes recensés en 2025, près de 5,69 millions sont considérés comme actifs. Le taux d'activité atteint ainsi 54,48 %, contre une moyenne



régionale de 32,56 %. Il s'agit du deuxième niveau de l'UEMOA, derrière la Guinée-Bissau, où cet indicateur ressort à 60,67 %, et devant le Burkina Faso, à 50,36 %.

Pour la BCEAO, un compte actif est un portefeuille ayant enregistré au moins une transaction au cours des 90 derniers jours. Cette mesure permet de distinguer les comptes utilisés récemment de ceux simplement ouverts.

Elle ne correspond toutefois pas au nombre de personnes utilisant ces services, un même client pouvant détenir plusieurs portefeuilles. Le Togo concentre 6,14 % des comptes actifs de l'Union, pour 3,67 % des comptes ouverts.

Les transferts de personne à personne occupent une place importante dans les usages. Le rapport leur attribue une valeur de 1258,8 milliards

FCFA, pour 73,4 millions d'opérations. Dans le détail de cette catégorie, les transferts entre comptes bancaires de particuliers et portefeuilles électroniques représentent 207,1 milliards FCFA, répartis sur 2,32 millions de transactions.

Les opérations d'alimentation des portefeuilles et de retrait d'espèces restent également importantes. Les rechargements ont totalisé 1332,6 milliards FCFA, pour 98,1 millions d'opérations. Les retraits ont, de leur côté, atteint 1292,3 milliards FCFA, à travers 81,6 millions de transactions. Ces deux catégories représentent ensemble près de 59,2 % de la valeur totale des opérations de monnaie électronique recensées au Togo en 2025. Le réseau conserve ainsi une fonction importante de passage entre les espèces et les soldes électroniques.

RSE

BB Lomé obtient le label « Engagé RSE Confirmé »

BB Lomé SA vient d'obtenir le renouvellement de son label « Engagé RSE » par AFNOR Certification. Mieux encore, l'entreprise quitte le niveau « Progression » obtenu en 2023 pour atteindre le statut « Confirmé » en 2026. Une distinction qui valide la mise en place d'une stratégie durable et concrète.

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) n'est plus une simple option pour BB Lomé, c'est désormais le cœur de sa stratégie. En obtenant le niveau « Confirmé » du label décerné par AFNOR, la société démontre que ses engagements de 2023 ont été suivis d'effets réels. La gouvernance a été renforcée, les indicateurs sont désormais pilotés de près, et les actions sur le terrain se multiplient.

Cette démarche se traduit par

trois engagements majeurs à savoir : « le bien-être des collaborateurs ». En effet, BB Lomé place la sécurité et la santé de son personnel au premier plan. L'entreprise mise sur la prévention des risques, la formation et le dialogue social pour impliquer ses équipes dans cette amélioration continue.

Il y a également « la protection de l'environnement ». Sur le plan écologique, la brasserie intensifie ses efforts. Elle



poursuit la gestion rigoureuse de l'eau et le traitement de ses eaux usées grâce à sa station dédiée. Elle structure également sa stratégie pour réduire son empreinte carbone.

Et enfin, « l'ancrage local et solidaire ». BB Lomé s'engage pour le développement du Togo. L'entreprise renforce ses partenariats avec les filières agricoles locales, notamment pour s'approvisionner en riz

et en maïs. Elle mène aussi des actions sociales dans la santé, l'accès à l'eau et l'éducation.

« La RSE ne se limite pas à nos engagements : elle se traduit par des actions et des résultats. Le passage au niveau Confirmé reconnaît le chemin parcouru et nous pousse à poursuivre notre transformation de manière responsable et durable », a indiqué Cyril Segonds, Directeur Général de BB Lomé.

Avec ce label « Confirmé », BB Lomé prouve que performance économique et impact positif sur la société peuvent aller ensemble.

CLIMAT

Les engagements actuels ne réduiraient les émissions mondiales que de 6% d'ici 2035

Les États intègrent davantage le climat dans leurs politiques, mais les efforts restent en deçà des enjeux. Le défi consiste désormais à accélérer les actions tant pour réduire les émissions que pour s'adapter au réchauffement.

Les engagements climatiques actuels ne permettraient de réduire les émissions mondiales que de 6% d'ici 2035 par rapport à 2019, selon l'ONU. Malgré des politiques nationales mieux structurées, les objectifs restent insuffisants et leur mise en œuvre se heurte à des obstacles financiers et institutionnels. Les engagements climatiques actuels conduiraient à une diminution d'environ 6% des émissions mondiales de gaz à effet de serre en 2035 par rapport à 2019 selon une nouvelle synthèse publiée, mardi 27 octobre, par le secrétariat de la Convention-Cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Ce document rassemble 127 nouvelles contributions déterminées au niveau national, les CDN, déposées entre le 1er janvier 2024 et le 31 août 2026. Elles représentent 154 parties à l'Accord de Paris et couvrent environ 70% des émissions mondiales.

Une action climatique mieux structurée, mais encore insuffisante

Si l'organisation reconnaît que les gouvernements structurent davantage leur action climatique, elle souligne que cet élan global ne produit pas encore une ambition collective suffisante. « Les progrès collectifs restent clairement insuffisants », souligne Simon Stiell, secrétaire exécutif de la CCNUCC.

D'après la synthèse, même une mise en œuvre intégrale de ces engagements ne permettrait de réduire les émissions mondiales que d'environ 9% d'ici 2035 par rapport à 2019, un résultat toujours très éloigné des trajectoires nécessaires pour limiter le réchauffement. L'organisme constate néanmoins une évolution dans la conception des contributions déterminées au niveau national (CDN). Les nouvelles contributions abordent ainsi plus largement l'adaptation, les financements, les technologies, les pertes et dommages ainsi que la transition juste. Parmi les parties étudiées, 98% déclarent associer différents acteurs à leur mise en œuvre, contre 70% dans leurs contributions précédentes.

La sécurité énergétique



prend également une place croissante avec 65% des parties qui soulignent le rôle des énergies propres dans sa réalisation. Cette intégration constitue un progrès institutionnel, mais ne suffit pas à mesurer les émissions effectivement évitées. Publiés parallèlement, les rapports biennaux de transparence apportent un éclairage sur les actions engagées. Ils couvrent désormais 137 parties, représentant environ 85% des émissions mondiales. Entre 2020 et 2022, 60 parties, responsables d'environ 66% des émissions mondiales en 2020, avaient progressé vers leurs objectifs nationaux.

Le décalage entre planification et mise en œuvre apparaît particulièrement dans l'adaptation. Au 20 octobre 2026, 146 pays avaient engagé un processus de plan national d'adaptation. Parmi les pays en développement, 81 avaient soumis leur plan, dont 29

pays les moins avancés et 17 petits États insulaires. D'après la CCNUCC, les difficultés persistent cependant après la rédaction, du montage des projets à leur approbation, puis au versement des fonds.

Limiter le dépassement, accélérer l'adaptation

Cette synthèse de la CCNUCC prolonge l'alerte du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) rendue publique il y a moins d'une semaine dans son rapport « Emissions Gap Report 2026 ». L'organisme onusien considère désormais inévitable le dépassement de 1,5 °C et appelle à en réduire l'ampleur et la durée.

L'enjeu n'est donc pas d'abandonner l'atténuation, mais d'accélérer les réductions d'émissions pour éviter un dépassement plus marqué et plus durable. Les deux publications éclairent ainsi un double déficit :

celui de l'ambition, puisque les engagements restent insuffisants, et celui de la mise en œuvre, puisque leur réalisation demeure entravée par des difficultés financières et institutionnelles.



Récépissé No 0546/31/05/16/
HAAC

Djidjole - Batomé, von après
Maison Suzanne AHO, en face
de l'église EAC-TOGO
Tél : 90 03 83 30 / 98 01 82 02
www.lanouvelletribune.net

Directeur de la Publication
Elom K. ATTISSOGBE
Tél : (+228) 91 90 48 04 /
98 01 82 02

Rédacteur en chef
Nicolas EDORH

Rédaction
Elom ATTISSOGBE
Nicolas EDORH
Béatrice AGBODJINO

Infographie
La Nouvelle Tribune

Impression
SDR

Tirage
2.500 exemplaires





GUINNESS

TA GUINNESS 65 CL, PASSE À

1000 FCFA ROND !

* Prix de vente conseillé • * Marché réglementé pour la vente à l'échelle nationale

**Nouveau prix,
même goût**



BB LOMÉ S.A

**BLACK
BRILLE
DANS TOUT**

GUINNESS

**FOREIGN EXTRA
75% ALCOHOL 65cl e**

Arthur Guinness